EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 septembre 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente septembre deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile SAUGUES à Serge GODARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA à Pascal GENET, Anne COURTILLÉ à Christiane JALICON, Jacques LANOIR à Cyril CINEUX**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Danielle AUROI donne pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET et quitte la séance à partir de la question n°2
A partir de la question n° 5, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 5
Bernard DANTAL quitte la séance à partir de la question n°14.

Rapport N° 25

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DECISION PRISE EN MATIERE D'AIDE HUMANITAIRE

En application de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation et plus précisément de l'élargissement de la notion de dépenses imprévues, Monsieur le Maire a pris la décision suivante le 6 septembre 2011 :

LE SENATEUR MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- **VU** les articles L 2322-1 et L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
- **VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2010, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 28 décembre 2010, votant le budget primitif 2011

A DECIDE LE 6 SEPTEMBRE 2011

Article 1 Pour mandater l'aide en faveur des populations sinistrées de la Corne de l'Afrique, de procéder à un virement de crédit de 30 000 € (trente mille euros) du Chapitre pour dépenses imprévues (Chapitre 022) au Chapitre 67 (charges exceptionnelles) fonction 01 (opérations non ventilables) nature 6713 (secours).

Article 2 Cette somme sera mandatée à Action Contre la Faim, association reconnue d'utilité publique.

Article 3 Il sera rendu compte de cette décision au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de cette décision.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 octobre 2011

Le Maire,